

Image not found or type unknown



Que faire pour que l'enfant de ma compagne porte mon nom

Par **acro77**, le **27/11/2012** à **02:16**

bonsoir, rnJ'entreprends ces démarches pour l'enfant de ma compagne, il a 14 ans, je l'ai élevé et assumé comme mon fils depuis qu'il a trois ans. il n'a pas été reconnu par son père biologique à sa naissance mais quelques temps après par le compagnon de ma femme de l'époque (non le père biologique). Ma compagne et moi avons reconstruit une famille nous avons deux autres enfants, quelques mois et 7 ans, hélas le plus grand ne porte pas mon nom. Je me tourne vers vous afin que vous puissiez m'indiquer les démarches à suivre pour qu'il puisse comme ses frères porter mon nom de famille. cordialement.